



MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 25 novembre à 20h00, les membres du conseil municipal de LANTENNE-VERTIERE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX (a pouvoir de F LAZERAT), JJ VITTOT, G DECURE (a pouvoir de C LEMONIER) S VANDENBUSSCHE (a pouvoir de M DURO), R DEBERNARD, R FASSETNET, A LAZERAT, K ODILLE, O PETITOT, L RENAUD, C SIMON, C TRIVELLIN.

Secrétaire de séance : A LAZERAT

I PROJET EOLIEN :

M. JEANGIRARD, responsable de l'agence OPALE, intervient pour présenter l'évolution du projet « Doubs Ouest Energie, projet 1 et 2 » correspondant au projet Pouilley-Français/Corcondray pour le projet 1 et Lantenne-Vertière/Mercey le Grand pour le projet 2.

L'ensemble des 2 projets regroupera 12 machines : 5 à Pouilley, 1 à Corcondray, 2 à Mercey le Grand et 6 à Lantenne-Vertière (dont 2 seront sur le domaine communal).

Leur hauteur ne devra pas dépasser 150m (au bout de la pâle). Concernant ce projet éolien plusieurs délibérations doivent être soumises au vote (liste ci-dessous). Les explications entendues, le conseil municipal les adopte par 13 voix pour et 2 voix contre :

- Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
- Mandat pour déposer une demande d'autorisation de défrichement
- Autorisation à donner au maire d'engager la procédure d'occupation du domaine public
- Avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation
- Avis sur la remise en état du site au moment du démantèlement commune de Lantenne-Vertière (urbanisme)
- Constitution d'une servitude d'accès et de réseaux pour la réalisation d'un parc éolien sur la commune de Lantenne-Vertière

Pour rappel, une réunion d'information aux habitants du village sera faite le 7/12 à 20h à la salle de réception de la Maison Garneret.

II ADHESION COMMUNES DE VALAY ET VENERE AU SIEVO :

M le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que les communes de Valay et Venère ont sollicité leur adhésion au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Il précise que lors de l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016, après débat, le comité syndical a donné un avis favorable à l'unanimité.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Valay et Venère au syndicat intercommunal des eaux du val de l'ognon.

III AVENANT N°1 ENTREPRISE HEITMANN :

En raison de travaux supplémentaires : raccordements de 2 parcelles supplémentaires afin d'éviter d'abimer la route dans un futur proche, il est nécessaire de faire un avenant de 13025 € HT.

Cet avenant est accepté à l'unanimité.

IV ENGAGEMENT DE 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2016 SUR 2017 :

Le vote du budget annuel 2017 s'effectuera sur la période de mars 2017. Afin de payer les factures d'investissement en cours avant le vote du budget 2017, une provision pour investissement peut être allouée à hauteur de 25% du budget 2016, soit pour le budget communal une somme de 184 140 euros et 199 221 € pour le budget assainissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à la rencontre de personnes membres du STA, il est envisagé de limiter le tonnage sur la route reliant Lantenne-Vertière à Burgille (passant par la rue du Charmot). La limitation sera de 12 tonnes maximum. Des pancartes seront bientôt installées.

- Une partie des membres du conseil municipal a fait le tour du village de nuit le 22/11 afin de vérifier le bon éclairage suite à l'installation des nouvelles ampoules. Il est apparu quelques points à rectifier : 1 rue de la Citadelle, vers l'école, à l'entrée du village depuis Lavernay, à l'arrêt de bus de Vertière et 1 au niveau du rétrécissement de Vertière. Ces points seront corrigés rapidement.

- Il a été demandé au bureau d'étude réalisant les travaux dans la rue de l'église de procéder à un passage de caméra dans le réseau d'eaux usées. Dans un deuxième temps, le même contrôle des conduits du réseau sera effectué dans la rue de la mairie.

- Le Maire a rencontré le notaire de Gray pour le terrain vers la station d'épuration. Des négociations sont en cours.

- En cette période de mauvaises conditions climatiques, il est rappelé à toute personne salissant la chaussée (terre, cailloux, etc) qu'elle est dans l'obligation d'en avertir les

automobilistes par l'installation de panneaux de prévention et dans un 2e temps de procéder au nettoyage de celle-ci. Le conseil municipal rappelle qu'en cas d'accident, les personnes ayant engendré ce problème seront tenues pour responsables.

- Un devis pour des gobelets en plastiques à l'effigie de la commune a été réalisé. Il en coûterait 1222.45€ HT pour 2000 unités. La demande reste en suspens pour le moment.

- Le SIVOS est menacé de disparition prochainement. Cela serait dommageable et la question se porte sur l'avenir donné aux fonds propres de cet organisme.

- Le « repas des anciens » est organisé le 10/12. Les membres du conseil sont invités à partir de 9h à la salle des fêtes afin de faire l'installation.

- Les « vœux du Maire » seront organisés le 14/01 à 18h.

Fin de séance 00h30